N° 2485 — 7e Année — CINQ CENTIMES — Lundi 3 Juin 1895

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 26 bis, rue des Ligne, 26 bis
(Place Notre-Dame)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'ÉCLAIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

Les Fêtes Universitaires

Election législative du 9 Juin

4e CIRCONSCRIPTION DE LILLE

SCRUTIN DE BALLOTTAGE

Candidat républicain

E. BONDUEL

Conseiller Général du Nord

Congrès Sénatorial

RÉPUBLICAIN

Nous rappelons que le Congrès sénatorial républicain aura lieu **Mercredi à deux heures**, salle du Conservatoire à Lille.

En font partie, les électeurs de droit (républicains) et les trois délégués par canton.

Nous prions les délégués républicains qui n'ont pas envoyé les noms de leurs trois représentants, de vouloir bien les adresser, sans retard, au Secrétaire du *Cercle central républicain progressiste*, 27 bis, rue des Bouchers.

L'ELECTION

de la 4e Circonscription de Lille

Les jours se suivent et ne se ressemblent pas, dit un vieil adage emprunté au livre de la sagesse éternelle.

Ce qui se passe en ce moment dans la 4e circonscription de Lille est une nouvelle preuve de l'exactitude de cet aphorisme et à ce sujet, on n'est pas sans une certaine stupeur que nous assistons au revirement profond qui vient de se produire dans les opinions de la presse réactionnaire.

Au premier tour de scrutin, la *Dépêche* la *Vraie France* et avec elles toutes les gazettes réactionnaires tenaient en suspicion M. Des Rotours fils dont l'attitude parfaitement plus louche à nos perspicaces confrères.

On le blâmait de son attitude équivoque et un journal réactionnaire allait jusqu'à écrire les lignes suivantes :

« C'est égal, je ne crois pas qu'un coup pareil pût se produire, pour l'avenir politique de M. Des Rotours qui restera, quoiqu'il dise et qu'il fasse, seul responsable de la décision de son parti, et qui aura prouvé par son silence jusqu'à quel point il était possible de compter sur son dévouement aux idées qu'il devrait représenter. »

Et au cours du même article, nous lisons encore :

« A notre humble avis, M. Raoul des Rotours a perdu une rare occasion de faire preuve de discipline, de dévouement *et d'intelligence.* »

D'autre part, la *Vraie France* appréciait également avec sévérité l'attitude de M. des Rotours qui semblait favoriser la candidature dissidente de M. Dérousseaux.

Le fils de l'ancien député de la 4e circonscription n'était pas loin d'être qualifié de traitre et de judas, et la façon d'agir de ses partisans de la veille dut à coup sûr lui donner une triste idée de certains hommes ; un bien vif sentiment d'écœurement à l'égard des procédés de ceux dont il se croyait l'ami.

Mais ce sont là des temps lointains dont il convient d'oublier les avatars.

Il y a six jours déjà que ces choses se sont produites. Il y a six jours que *la Dépêche*, la *Vraie France*, la *Croix* et d'autres journaux encore versaient des torrents d'amertume sur la tête de l'infortuné Raoul des Rotours.

Aujourd'hui l'orage est passé. Le coupable de la veille est devenu un ami dévoué, sincère, loyal, etc., etc.

Si on ne le propose pas pour la canonisation, c'est que la chose n'aurait aucun *intérêt au point de vue* de l'élection qui se prépare.

Et tout cela pourquoi ?

Parce qu'il faut, à tout prix, amener à M. Dansette les voix qui se sont portées sur M. Desrousseaux, fermier de M. des Rotours.

On s'explique fort bien à *la Dépêche* que le moment n'est plus de reprocher aux électeurs de M. Desrousseaux de manquer de discipline.

On leur fait bonne mine à présent. On leur dit : Il n'y avait entre nous qu'un nuage, il est maintenant dissipé. Par ici mes petits ; quand Dansette sera nommé, votre Raoul Des Rotours pourra danser jusqu'à la fin de ses jours devant la marmite paternelle vidée dans l'écuelle d'un autre.

Il pourra invoquer plus tard sa loyauté, contestée hier, proclamée admirable aujourd'hui, on lui rira au nez, et les bons jobards qui auront oublié leur indignation de la première heure pour donner leur voix à M. Dansette, se diront avec stupeur : Le fils de feu M. Des Rotours a été joliment roulé et nous avec !

Voilà pourtant ce qui attend les électeurs de M. Desrousseaux, qui voteront pour M. Dansette.

Voilà de quelle façon ils auront honoré la mémoire de l'homme dont ils prétendaient hier vénérer le nom.

Votez donc pour M. Jules Dansette, bons naïfs qui ne voyez pas en quel piège on vous fait tomber.

M. Des Rotours père est mort.

On vous prie d'enterrer politiquement son fils.

Les obsèques auront lieu dimanche prochain et les malins partisans de M. Dansette vous prient avec un sourire engageant de conduire le convoi.

Reste à savoir si vous irez jusque-là.

E. LAGRILLIERE-BEAUCLERC.

LE CAS DE M. MAX BRAME

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Vous vous occupez ces jours-ci de M. Max-Brame, pas assez selon nous.

Après avoir contribué, pour une grosse part, à jouer au fils Des Rotours le tour que tout le monde connaît aujourd'hui, ce gros monsieur ramène et fait renouer le canton de La Bassée, comme il l'a fait il y a deux ans, pour se faire nommer conseiller général.

Après avoir piloté le candidat d'Armentières dans toutes les communes du canton, il continue à faire voyager ses courtiers électoraux qui ont tous les moyens pour corrompre ou tenter les électeurs. Et quels électeurs, mon Dieu ! J'en ai vu un dernièrement qui payait la goutte à des électeurs et qui, pour boire son petit verre, fut obligé de le verser dans une jatte, tellement le tremblement alcoolique est prononcé chez lui. Les électeurs feraient bien de comparer la valeur intellectuelle et morale des personnes qui patronnent le candidat d'Armentières avec la valeur et l'indépendance de ceux qui recommandent la candidature de M. Bonduel.

Quand un Conseiller général de La Bassée, voyons, à ce titre, ce qu'il vaut :

1° Un homme qui se respecte et qui respecte les électeurs ne cherche pas à rallier les voix par les moyens qu'emploie ce triste monsieur. Les électeurs, vraiment dignes de ce nom, devraient le rejeter, pour ce seul fait.

2° Ce conseiller général se vante d'avoir contribué à l'établissement d'une passerelle à Salomé. C'est une mauvaise action, ce n'est pas une passerelle qu'il faut à Salomé, c'est un pont, et si les habitants du pays avaient un conseiller général ou un député comme M. Bonduel, ils auraient un pont au lieu d'une passerelle, et ils auront un pont, si M. Bonduel est nommé député.

Le conseiller général de Marquillies s'est occupé du projet d'un chemin de fer à travers le canton, projet dont on s'occupait avant lui. Savez-vous à quel résultat il est arrivé *par ses intrigues* ? à obtenir un tracé de plus de 18 kilomètres pour une distance de Don à Fromelles qui mesure 7 à 8 kilomètres. Et le détour le plus considérable est fait pour passer près de sa fabrique alors qu'une gare se trouve déjà de l'autre côté de sa propriété. Et où aboutit ce chemin nouveau ? à un cul de sac à Fromelles, alors qu'il était si facile et si convenable de faire un tracé moins sinueux et d'aboutir à une gare d'une autre ligne. Et si malheureusement le tracé du conseiller général était exécuté, les habitants de Fromelles et des environs pourraient pour aller à leurs marchandises le double de ce qu'ils devraient payer et passeraient une fois plus de temps en chemin de fer. Toujours l'intérêt particulier avant l'intérêt général, et la première qualité d'un homme public doit être le désintéressement, c'est la qualité maîtresse de M. Bonduel ; c'est pourquoi les électeurs doivent voter pour ce candidat.

Un électeur du canton.

La Comédie

En réponse à la note de M. Vandame que nous avons insérée hier, M. Williot publie les lignes suivantes dans le *Courrier populaire* :

J'ajouterai simplement qu'ayant fait prendre copie, au restaurant Gualtion, de la lettre de désistement écrite par M. Dérousseaux, on aurait dû m'informer — et j'aurais vu alors ce que j'avais à faire —qu'une deuxième lettre avait été fabriquée après mon départ et celui des membres du Comité. On ne l'a pas fait ; on a eu tort.

J'ai fait mon devoir et suis prêt à le faire encore à la première occasion.

La lettre suivante, que m'adresse le Comité, et dont je vous ai très vaguement fait connaître aux électeurs qui comptent ils doivent tenir des insinuations, plus ou moins méchantes et perfides, de certains confrères dont la franchise n'est pas précisément la qualité dominante.

G. WILLIOT.

D'autre part, le Comité qui a soutenu la candidature de M. Dérousseaux, fera connaître aux électeurs quel compte ils doivent tenir des insinuations, plus ou moins méchantes et perfides, de certains confrères dont la franchise n'est pas précisément la qualité dominante.

G. WILLIOT.

D'autre part, le Comité qui a soutenu la candidature de M. Dérousseaux fera connaître à M. Williot la lettre suivante, qui montre que les voix de M. des Rotours n'ont pas pardonné à M. Dansette :

Monsieur le Directeur,

Arrivée au terme de notre campagne électorale, nous tenons à vous remercier tout particulièrement du concours si sympathique que vous avez bien voulu nous prêter.

En nous offrant dans les colonnes du *Courrier Populaire* une hospitalité que d'autres organes de publicité avaient intérêt à nous refuser, vous nous avez permis de dévoiler les manœuvres inqualifiables qui ont amené le résultat du Congrès.

C'est votre honneur d'avoir ainsi témoigné de votre esprit d'indépendance et d'impartialité et d'avoir en même temps soulagé la conscience publique par la manifestation de faits dont aucun n'a pu être démenti.

—Vous n'aurez rien à vous reprocher, car vous avez pour vous la bonne cause.

Permettez-nous de vous en féliciter et de vous renouveler, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments de haute considération.

LE COMITÉ

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

CHAMBRE

Séance du 1er juin

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Brisson, président.

Éloge funèbre de M. Pierre Legrand

Le président prononce l'éloge funèbre de M. Pierre Legrand que nous donnons d'autre part.

M. le président. — Je rappelle à la Chambre qu'elle a décidé de lever aujourd'hui le jour où seront discutées les interpellations de MM. Rouanet et Miller sur l'accord intervenu entre la Russie, l'Allemagne et la France au sujet du traité sino-japonais.

D'autre part, M. Le Sueur m'a prévenu qu'il interpellerait le gouvernement sur l'envoi d'une escadre française à Kiel.

M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères. — Je demande à répondre aujourd'hui le jour où seront discutées les interpellations de MM. Rouanet et Miller sur cet accord intervenu entre la Russie, l'Allemagne et la France au sujet du traité sino-japonais.

D'autre part, M. Le Sueur m'a prévenu qu'il interpellerait le gouvernement sur l'envoi d'une escadre française à Kiel.

M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères. — Je demande à répondre aujourd'hui le jour où seront discutées les interpellations de MM. Rouanet et Miller sur l'accord intervenu entre la Russie, l'Allemagne et la France au sujet du traité sino-japonais.

M. Millerand. — Je propose le 8 ou le 10 juin.

Au centre. — Un moi! un mois!

M. Millerand. — Le gouvernement accepte en principe l'interpellation. J'entends demander le jour où l'opposition devra le faire.

M. Turrel. — Je le demande, moi!

M. Millerand. — C'est vous, monsieur Turrel!

M. Roger. — Il n'est pas le seul.

M. Millerand. — Je ne puis pas dresser une liste. (Rires). Le gouvernement accepte l'interpellation.

M. le ministre. — Je n'ai pas fixé la date.

M. Millerand. — La Chambre n'a qu'à la fixer.

M. Le Sueur. — M. le ministre des affaires étrangères m'avait promis que mon interpellation serait discutée avant le 20 juin. Dans ces conditions, la Chambre ne saurait ajourner la discussion à un mois. (Très bien à gauche).

Voici les résultats du scrutin :

Votants	**511**
Majorité absolue . .	**257**
Pour	**230**
Contre	**281**

Le renvoi à un mois est repoussé. (Applaudissements à l'extrême gauche et à droite).

M. le Président. — La date du 10 juin n'étant pas contestée, les deux interpellations sur la politique extérieure sont fixées au 10 juin.

Les chemins de fer du Sud

INTERPELLATION DE M. ROUANET

M. le Président. — J'ai reçu de MM. Rouanet et Jaurès une demande d'interpellation sur les lenteurs apportées par le gouvernement dans la répression des faits délictueux ou criminels relevés dans l'administration des chemins de fer du sud de la France. Quel jour le gouvernement accepte-t-il pour l'interpellation ?

M. de Baudry d'Asson. — Très bien !

M. le ministre de la justice. — Malgré le désir manifesté par la Chambre.

M. Carnaud. — Plus fort !

M. le ministre de la justice. — Malgré le désir manifesté par la Chambre.

M. Vigor. — Je dirai que le ministre n'agit pas au nom de la loi morale mais au nom de la loi pénale. Bien dans la loi pénale ne permet d'atteindre les faits qu'on incrimine. Les règles de la justice doivent rester toujours les mêmes. M. le procureur de la République et M. le procureur général ont émis des conclusions conformes : ni la loi de 1889, ni l'article 77 du code pénal ne trouvaient matière à application dans l'affaire.

Au point de vue des sanctions parlementaires, aucune trace dans aucun fait. (Mouvements divers.)

Je ne cache pas de M. Magnier. Il s'est expliqué sur son compte. Il ne gêne pas dans les syndicats d'émission. (Mouvements divers.)

M. Rouanet. — N'a-t-il pas participé pour 87,500 francs au vol commis par le baron de Reinach au détriment de la Société.

M. Trarieux. — Ce fait appartient à l'autre affaire, et tant que le juge d'instruction n'aura pas statué, je méconnaîtrais mon devoir si j'en disais davantage. S'il y a une culpabilité engagée, elle ne peut pas être couverte par la prescription. (Très bien.)

M. Binder. — Et les autres ?

M. Trarieux. — La prescription ne les couvre pas plus que M. Magnier, Toutefois, j'exprime qu'il n'y a pas de faute de loi qui permette de les poursuivre. (Exclamations. Bruit.

Le devoir du chef de la justice est de respecter la loi et la loi ne me permet pas de livrer à la publicité les noms des personnes intéressées dans une affaire à laquelle il ne doit pas être donné de suites judiciaires.

Si j'étais à la place de ceux qui sont interrogés, je déchirerais moi-même le voile. (Vifs applaudissements).

Dans ma pensée il vaut mieux expliquer un grand jour ce qui est explicable et je suis convaincu ce que les explications seront peut-être données par quelques-uns d'entre eux. (Très bien).

Discours de M. Rouvier

M. Rouvier. — Je demande la parole. (Mouvement).

M. Trarieux. — Je ne demanderais pas mieux quand je prends de si graves responsabilités devant le Parlement, d'y associer le Parlement lui-même. (Très bien).

M. Rouvier. — M. le garde des sceaux a eu raison de refuser d'apporter à la tribune, le nom d'homme qui ne sont impliqués d'aucun crime et d'aucun délit. Mais il appartient à ceux qui ont accompli un acte inconnu jusqu'à ce jour, de la guerre de la justice en faisant partie des syndicats de ne lever et de le dire (Bruit à gauche).

Au mois de janvier 1889, la Société marseille en vue crédit, présidée par M. Alfred Rey, avec laquel je suis lié depuis 25 ans, avait à procéder à l'émission d'un certain nombre d'obligations pour la construction d'une ligne de chemin de fer de Draguignan et Meyrargues.

La concession de la ligne avait été obtenue en adjudication. J'ai souscrit mille obligations. L'affaire aurait pu ne pas réussir. L'affaire aurait réussi j'ai versé 6 mille et quelque cents francs. J'avais le droit d'accomplir cette opération.

Je suis mêlé dans les affaires ; j'appartiendrais à une nation de commerce lorsque mes concitoyens m'ont envoyé siéger à la Chambre, et j'y occupais une situation plus lucrative que celle de député. Si j'y avais consacré les 25 années que j'ai données au pays, j'aurais pu m'enrichir librement et sans que personne s'occupât de mes affaires. Je n'ai d'ailleurs de comptes à rendre à personne.

Si on ne doit jamais s'abstenir de sa situation de député, que dire alors des journaux qui tous les jours devant les tribunaux, plaident des affaires avec le premier venu ? Et quand, et des députés journalistes ? (Très bien).

Est-ce qu'à tout instant les députés ne sont pas appelés à voter sur des questions dans lesquelles ils sont intéressés ? Cependant il ne vient à l'idée de personne de demander que la Chambre soit composée d'hommes étrangers à tous les intérêts et à toutes les questions.

Je me félicite d'avoir pu, grâce aux sommations adressées à M. le garde des sceaux, apporter à la Chambre les explications que je viens de lui fournir (Applaudissements au centre).

Discours de M. Jaurès

M. Jaurès. — Je regrette que d'autres n'aient pas saisi l'occasion de M. Rouvier. Il y a un an et demi que des noms sont prononcés. Tant qu'on a pu espérer que le silence serait gardé, personne n'a parlé. On essayait de faire voir de courage au moment où le voile est déchiré (Applaudissements à gauche).

M. Rouvier a fait l'apologie des affaires. Il a opposé la politique des affaires à celle du socialisme. Je le remercie de cette déclaration.

Mais l'interpellation ne s'adresse pas à M. Rouvier elle s'adresse au Gouvernement. L'affaire des chemins de fer du Sud a été une affaire louche, suspecte, véreuse. Il y a eu gaspillage, corruption, concussion. Dans cette affaire, qui a fait perire de l'argent au pays, il y a des hommes politiques qui ont réalisé un bénéfice personnel. Ce sont des affaires sales.

En tous cas, ce sont des affaires malpropres. (Applaudissements).

Si on fait système qu'on réprouve on est désarmé que ne demande-t-on des armes nouvelles. Applaudissements à gauche). Et quand il n'agit de poursuivre des adversaires, en 24 heures on forge une loi nouvelle.

Mais des armes existent qui permettent de poursuivre les hommes politiques qui sont entrés dans les syndicats de garantie. Ils ne sont entrés dans ces syndicats que pour en faire un instrument politique dans le Parlement (Applaudissements à gauche.)

C'est parce que ces syndicats existent que souvent des lois importantes, funestes pour le pays sont votées en fin de séance.

Le devoir du garde des sceaux, droit de respecter l'indépendance de la magistrature. (Applaudissements à gauche).

Ordre du jour Marcel Habert

M. le président. — J'ai reçu un nouvel ordre du jour de MM. Marcel Habert et Gauthier. Il est ainsi conçu :

La Chambre repoussant la participation des membres du Parlement dans les syndicats financiers passe à l'ordre du jour.

Les votes

L'ordre du jour de M. Jaurès, combattu par le gouvernement, est repoussé par **290** voix contre **122**.

La priorité pour l'ordre du jour Goblet

On vote sur la priorité en faveur de l'ordre du jour Goblet.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Pour	**269**
Contre. . . .	**237**

Question de confiance

M. Ribot. — Le gouvernement repousse au fond l'ordre du jour Goblet. Je le sas à la Chambre le seul de le prononcer.

On vote sur l'ordre du jour Goblet et le scrutin donne 1 en à pointage.

Au milieu d'une vive agitation, le président proclame les résultats du scrutin :

Pour :	**229 voix**
Contre :	**254 voix**

VOTE

de l'ordre du jour de jour Sauzet

MM. Rouanet et Trouillot déclarent se rallier à l'ordre du jour de M. Sauzet ainsi conçu :

La Chambre résolue à respecter la libre action de la justice contre les scandales financiers de tout ordre, et confiante dans la vigilance du gouvernement pour en assurer la répression dans toute prescription pénale, passe à l'ordre du jour.

Plusieurs membres de la droite demandent la division.

La première partie de l'ordre du jour **est votée par 460 voix contre 18.**

La deuxième partie est ensuite adoptée **par 266 voix contre 181.**

L'ensemble est adopté par **321 voix contre 65.**

Ordre du jour additionnel

La Chambre adopte l'ordre du jour additionnel suivant de M. Marcel Habert.

La Chambre considérant qu'il y a lieu pour les membres du Parlement de s'abstenir de prendre part à des syndicats financiers, passe à l'ordre du jour.

La prochaine séance est fixée à mercredi. La date de lundi ayant été repoussée par 335 voix contre 178.

La séance est levée à 7 heures 40.

Ordre du jour de Ramel

M. le Président. — J'ai reçu de M. de Ramel un ordre du jour ainsi conçu :

La Chambre considérant que le gouvernement est suffisamment armé pour poursuivre les hommes politiques qui auront trafiqué de leur mandat, l'invite à appliquer la loi sans laisser passer les délais de prescription.

M. de Ramel appuie cette ordre du jour. Les délémes de répression pénale apparaissent nettement dans la législation existante. La loi du 8 juin 1889 rend son application dans le cas en question mixte elle vise ces délit par influence. (Très bien à droite).

M. le président annonce qu'il a reçu trois nouveaux ordres du jour de MM. Trouillot, Rouaud et Sauzet.

Déclaration de M. Ribot

M. Ribot, président du Conseil. — Je n'ai rien à ajouter aux loyales explications de M. le Garde des Sceaux, mais le gouvernement entend qu'il n'y ait aucune équivoque dans le vote. C'est un jugement politique que la Chambre va rendre.

Le gouvernement se trouve en face d'ordres du jour qui sont notamment des motions de blâme.

L'un, de M. Jaurès et l'autre de M. Goblet, tous deux d'ailleurs en absolu contradiction.

Dans une Société fondée sur le respect des lois le gouvernement ne saurait s'incliner devant une sommation comme celle de M. Jaurès. C'est là le régime révolutionnaire dans de qu'il a de pire. (Très bien.) Le gouvernement devait respecter la loi.

M. Goblet adresse à M. le garde des sceaux un reproche opposé. Le garde des sceaux est venu dire qu'il n'y avait pas les éléments de jugement et qu'il répondait politiquement de l'acte judiciaire et non-lieu rendu sur les conclusions du parquet. (Interruptions).

L'indépendance de la justice est une vérité pour la justice inamovible mais le gouvernement qui a la charge de l'action publique doit-il se réfugier derrière la déclaration d'indépendance qu'on lui conseille ? S'il avait suivi ce conseil il aurait encouru le reproche de ne décliner à son devoir. Je demande la priorité pour l'ordre du jour de M. Jaurès et ensuite pour l'ordre du jour de M. Goblet si la Chambre le veut bien afin de lui permettre de se prononcer nettement. (Très bien).

M. Goblet insiste

M. Goblet. — A l'heure actuelle, je ne sais pas et ne peux pas savoir s'il y a un des prévenus, c'est pour cela que j'ai déposé un ordre du jour différent de celui de M. Jaurès. La question est de savoir si l'indépendance de la justice a été violée. Quand le ministère déclare qu'il n'y a pas de délit dans l'affaire en question ne fixe-t-il pas d'avance l'arrêt de la magistrature. (Très bien à gauche).

Le devoir du garde des sceaux droit de respecter l'indépendance de la magistrature. (Applaudissements à gauche).

Ordre du jour Marcel Habert

M. le président. — J'ai reçu un nouvel ordre du jour de MM. Marcel Habert et Gauthier. Il est ainsi conçu :

La Chambre repoussant la participation des membres du Parlement dans les syndicats financiers passe à l'ordre du jour.

Les votes

L'ordre du jour de M. Jaurès, combattu par le gouvernement, est repoussé par **290** voix contre **122.**

La priorité pour l'ordre du jour Goblet

On vote sur la priorité en faveur de l'ordre du jour Goblet.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Pour	**269**
Contre. . . .	**237**

Question de confiance

M. Ribot. — Le gouvernement repousse au fond l'ordre du jour Goblet. Je la sas à la Chambre le seul de le prononcer.

On vote sur l'ordre du jour Goblet et le scrutin donne 1 en à pointage.

Au milieu d'une vive agitation, le président proclame les résultats du scrutin :

Pour :	**229 voix**
Contre :	**254 voix**

VOTE

de l'or des du jour Sauzet

MM. Rouaud et Trouillot déclarent se rallie à l'ordre du jour de M. Sauzet ainsi conçu :

La Chambre résolue à respecter la libre action de la justice contre les scandales financiers de tout ordre, et confiante dans la vigilance du gouvernement pour en assurer la répression dans toute prescription pénale, passe à l'ordre du jour.

Plusieurs membres de la droite demandent la division.

La première partie de l'ordre du jour **est votée par 460 voix contre 18.**

La deuxième partie est ensuite adoptée **par 266 voix contre 181.**

L'ensemble est adopté par **321 voix contre 65.**

Ordre du jour additionnel

La Chambre adopte l'ordre du jour additionnel suivant de M. Marcel Habert.

La Chambre considérant qu'il y a lieu pour les membres du Parlement de s'abstenir de prendre part à des syndicats financiers, passe à l'ordre du jour.

La prochaine séance est fixée à mercredi. La date de lundi ayant été repoussée par 335 voix contre 178.

La séance est levée à 7 heures 40.

DERNIÈRE HEURE

LES FÊTES DE CALAIS

M. Chautemps Ministre des Colonies remplacera aux Fêtes de Calais M. Poincaré.